



Réseau foncier agricole Luberon

Pourquoi un réseau foncier agricole ?

Une disparition rapide du nombre d'exploitations sur le territoire du Parc

- 2000 exploitations sur le territoire du parc en 2010 et depuis 2000, ce sont 900 agriculteurs (-30%) et **17% de la Surface Agricole Utile qui ont disparu en 10 ans.**

Un vieillissement de la population agricole et de faibles perspectives de succession

- 60% d'agriculteurs ont plus de 50 ans
- 45% ont plus de 50 ans et sont sans succession connue pour le moment
- Cela représente 900 exploitations et 35 % de la surface agricole, soit **17 000 ha**

Mais une agriculture qui a encore de belles opportunités devant elle, par exemple :

- Une **viticulture dynamique** avec 3 AOP (Luberon, Ventoux, Pierrevet).
- Les **circuits courts et de proximité répondent à une demande croissante** de la population locale ou des touristes (le chiffre d'affaires du tourisme en Luberon représente 320 M€)
- L'**agriculture biologique présente sur le territoire (325 agriculteurs et 9% de la surface)** est de plus en plus organisée et encouragée.

Des structures mobilisées (SAFER, Chambres d'agricultures, Terre de liens, ADEAR, Région, Départements...), avec des **actions en cours** (Plan transmission, Charte, parcours écopaysan...).

Le PNR du Luberon et le foncier agricole

Le service urbanisme du PNR Luberon accompagne les communes sur la réalisation de leur PLU / Scot.

La charte du PNR donne une importance toute particulière à la protection du foncier agricole.

« **Objectif C.1.4 Soutenir les initiatives et les actions en faveur de l'installation de nouveaux agriculteurs et veiller à la sauvegarde de la vocation agricole et pastorale des terres** » **extrait de la Charte du Parc**

En conséquence, le service agricole du PNR a démarré une action plus spécifique sur le foncier agricole, avec la création d'un groupe de travail en 2011, qui a permis d'accompagner **2 communes « pilotes »**. Ce travail se poursuit aujourd'hui par ce projet de réseau foncier agricole.

Les objectifs du projet de réseau foncier agricole :

Maintenir l'activité agricole et préserver le foncier agricole sur le territoire du PNR Luberon :

- en confortant les exploitations en place,
- en favorisant les transmissions d'exploitation et les installations,
- en préservant le foncier agricole

En mobilisant les collectivités, les partenariats, et les moyens financiers, en acquérant de la méthode sur des sites pilotes et en encourageant le transfert d'expériences.



Des premières expériences réussies

Sainte-Tulle (04) : le projet AGRITULLE

Au départ, deux démarches parallèles : la réalisation du PLU et la volonté du maire de maintenir l'agriculture en favorisant les circuits courts.

Un diagnostic a été effectué en 2012 par la Chambre d'Agriculture, qui a permis de **rencontrer l'ensemble des agriculteurs**, d'**identifier les friches**, les **exploitations sans successeur** (200 ha sur 740), et de faire émerger un **projet agricole collectif**.

De nombreuses actions ont été engagées depuis :

- Les futurs cédants repérés sont suivis par la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence
- Terres en friches (proches des zones urbaines) : la SAFER a contacté les propriétaires et identifié 14 ha potentiellement à vendre ; une réflexion est en cours sur des possibilités d'échange / de restructuration
- Connaissance et veille sur le foncier, par le biais de la SAFER
- Lancement d'une procédure de « biens sans maîtres » sur un secteur boisé, dans l'objectif de remobiliser du foncier à potentiel pastoral
- Une stagiaire ingénieur au Parc du Luberon en 2014 sur le développement des circuits courts (paniers AMAP, approvisionnement des cantines...)

Les projets pour l'avenir :

- Comment cultiver sur la zone de captage d'eau potable de la manière la plus propre possible ? (seul puits de la commune)
- Développer un marché paysan
- Projet jardins familiaux et espaces test déposé au CG04 (Agenda 21) par la commune
- Quelle valorisation pour les 2 hangars à la sortie de la commune ? Quelle implication des agriculteurs ?

L'identification des exploitations
sans successeur



Le témoignage d'un élu de Ste-Tulle (Christian CHENEZ) :

« Nous avons vécu trois années très intéressantes, qui ont permis aux élus non ruraux de s'approprier le milieu agricole. Cela a permis aussi aux agriculteurs de se retrouver vers un but précis. J'ai apprécié le tour de table créé. Il y a peu d'exploitants sur la commune (une petite dizaine, une 40aine d'emplois), et ils se sont sentis soutenus.

En tant qu'élu communautaire, dans la commission agricole DLVA, j'aimerais tenter l'expérience à l'échelle intercommunale. Nous n'avons pas encore défini la marche à suivre : zoom sur certaines communes, action globale... ».



Gargas : reconversion de bâtiments agricoles abandonnés

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment agricole abandonné, la commune, avec l'aide du « groupe de travail foncier », a mis au point un projet agricole comprenant la mise à disposition de 27 ha, la **réhabilitation du bâti pour loger les agriculteurs, et également des logements pour des non-agriculteurs** (4 logements créés).

Objectif : **installation de 2 agriculteurs bio de préférence et confortement d'un viticulteur en place**. Un appel à candidature sera prochainement lancé pour identifier des candidats à l'installation sur le site.



Des outils et des compétences à votre disposition

OUTILS FICHE 2. Comment intégrer l'activité économique agricole dans les documents d'urbanisme?

Le document d'urbanisme traduit un projet d'aménagement basé sur une stratégie de développement territorial global et planifiée. L'occupation du sol est donc réfléchie, actualisée, régulièrement révisée. Il a aussi vocation à répondre à l'attente de nouvelles populations qui y vivent et à répondre aux enjeux agricoles, culturels et éducatifs.

Un document d'urbanisme pour organiser l'évolution de son territoire

La planification: une opportunité pour prendre en compte le développement agricole.
L'objectif d'un document d'urbanisme est de planifier l'évolution du territoire.
Il doit organiser des espaces cohérents pour chaque activité (habitat, industrie, services, agriculture et forêt) pour assurer leur développement et leur bonne coexistence.

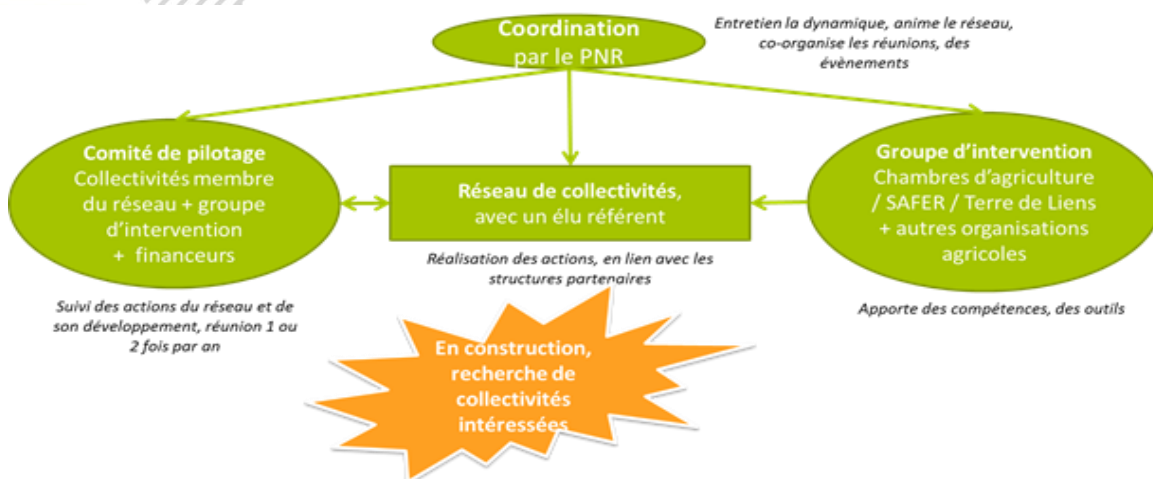
Un aménagement urbain cohérent doit prendre en compte les éléments suivants :
- développer une urbanisation en continuité des bourgs et hameaux existants et donner à l'urbanisation des formes claires,
- éviter le mitage démembrable pour la qualité paysagère et plus cohésive en termes d'infrastructures,
- densifier les formes urbaines, utiliser en priorité les espaces au sein de l'urbanisation existante et éviter l'étalement dans un objectif d'économie d'espace.

Exemple du PDM de Pierrefeu
- recensement de l'habitat existant sur le village et les hameaux,
- recensement de terres à l'agriculture,
- prise en compte de la progression de l'urbanisation au sud du village pour préserver les espaces agricoles,
- classement en zone à forte responsabilité de la culture des Terrasses pour préserver les sites à enjeux paysagers majeurs.

Le Parc du Luberon a participé à l'organisation en novembre 2013, avec la DDT, la SAFER et la Chambre d'agriculture 04, d'une journée de terrain à destination des élus. Une **nouvelle rencontre sera organisée fin 2014 ou début 2015**.

La DDT et la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence dans le cadre de la **charte foncière départementale** ont édité de nombreuses fiches-outils / fiches-expérience sur le foncier agricole, disponible sur le site internet de la chambre d'agriculture 04 (raccourci à cette adresse : <http://lc.cx/chartefonciere04>)

Un projet de réseau foncier qui repose sur les collectivités locales





Parc
naturel
régional
du Luberon

Le réseau foncier agricole, ça me concerne si ...

- ✓ Je fais mon **PLU**, quelle place de l'agriculture dans ce document (l'Etat / la chambre d'agriculture me sollicitent à ce sujet) ?
- ✓ J'ai des **terres en friches** sur la commune, je voudrais **réinstaller des agriculteurs**, comment faire ?
- ✓ Un **bâtiment agricole n'a plus d'usage**, j'aimerais le **réhabiliter** et y réinstaller un agriculteur ;
- ✓ Plusieurs agriculteurs partent à la **retraite**, comment favoriser les reprises ?
- ✓ Je voudrais **acheter des terres agricoles pour réinstaller des agriculteurs**, comment faire ?

Des moyens disponibles pour vous accompagner

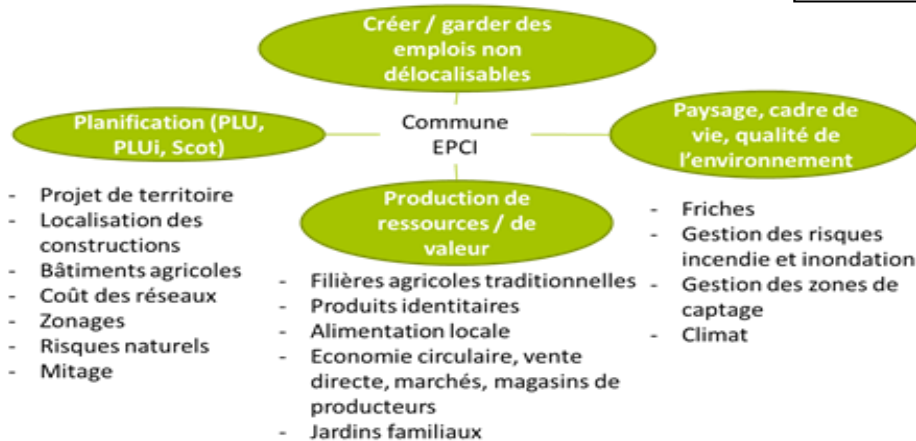
Le Parc du Luberon a été soutenu par l'Europe, La Région, les Départements 04 et 84 et obtenu des moyens financiers pour :

- La réalisation de diagnostics locaux sur 6 sites pilotes
- L'animation du réseau pendant un an

Le PNR, avec ses partenaires : Chambres d'agriculture et SAFER du Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence, Terre de Liens, peuvent vous proposer un accompagnement individualisé pour mener à bien vos projets en lien avec le foncier agricole.

L'agriculture dans le territoire...

- Installation d'agriculteurs, création d'activité
- Maintien des outils collectifs : coopératives, outils de transformation



Vous trouverez déjà des informations sur le réseau, les premiers sites pilotes et les partenaires (mise à jour régulière) sur une plate-forme internet (dropbox) à l'adresse raccourcie suivante : <http://lc.cx/reseaufoncierluberon>

Pour en savoir plus, ou demander à être « site pilote », vous pouvez contacter au PNR

Mylène MAUREL

Chargé de mission Agriculture & Tourisme
tél : 04 90 04 42 01/mob : 06 28 96 54 56

mylene.maurel@parcduluberon.fr

www.parcduluberon.fr / www.pnrpaca.org



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

